

SEANCE N° 7/2018 DU 26 NOVEMBRE 2018

Début: 14.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
PIRROTTE Frank, Échevin
STURM Richard, Échevin
SCHOLLER Guy, Conseiller
BRUCH Jean-Marie, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHMIT Danielle, Conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 2) Présentation du budget rectifié 2018 et du budget 2019.
- 3) Office Social Käerjeng : Approbation du budget rectifié 2018 et du projet de budget 2019.
- 4) Office social Käerjeng : Remplacement de Monsieur Marc Hansen, membre démissionnaire du conseil d'administration, conformément à la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale.
- 5) Taxes et redevances relatives à l'eau destinée à la consommation humaine - 2/630/702300/99001 et 2/630/706120/99001 – modification.
- 6) Taxes et redevances d'assainissement des eaux usées – 2/520/706023/99001 – modification.
- 7) Tarifs en matière d'enlèvement de déchets, articles 2/510/705100/99001 et 2/510/706022/99001 – modification.
- 8) Allocation compensatoire - 3/263/648310/99001 – adaptation de 50 à 65% de celle de l'État.
- 9) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Linger, 2 rue Nicolas Jacqué (section BA de Linger – numéro cadastral 433/1871) – Approbation.

- 10) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 15 rue de Bascharage (section BB de Hautcharage – numéro cadastral 676/2550) – Approbation.
- 11) Convention entre la commune de Käerjeng et le lotisseur, la société YouBuild Immobilier SA (anciennement HEDA SA), et les consorts Reuter, copropriétaires, en vue de la réalisation du projet d'aménagement particulier « Rue du X Septembre ».
- 12) Contrat de concession d'un droit de superficie pour cinquante années entre l'État et la commune de Käerjeng dans le cadre de la construction d'une maison de soins et de la construction d'une structure d'accueil pour demandeurs de protection internationale.
- 13) Convention en vue de la réalisation du projet d'aménagement particulier « Op Aker », dans le cadre de la construction d'une maison de soins et de la construction d'une structure d'accueil pour demandeurs de protection internationale.
- 14) Convention dans le cadre de l'autorisation de construire 15, rue de la Poste à Bascharage, entre la commune de Käerjeng et les consorts Kaiser / Pirrotte.
- 15) Subventions aux particuliers pour mesures prises, servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables - Art.3/590/648120/99002 P – modification.
- 16) Subvention aux particuliers dans le cadre du pacte climat, destinée à l'achat d'un vélo à assistance électrique favorisant la mobilité douce - Art.3/590/648120/99002 P – modification.
- 17) Questions et réponses.

Point 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins a récemment eu une entrevue avec des représentants de l'Administration des Ponts & Chaussées au sujet du contournement de Bascharage. L'avant-projet du contournement devrait être prêt pour avril 2019 et le conseil communal sera informé de la suite des procédures lors d'une réunion de travail.

Les projets publics pour la construction d'une maison de soins et des structures pour réfugiés passent dans leur prochaine étape. Au cours de la réunion d'aujourd'hui le conseil communal est appelé à se prononcer sur un contrat de concession d'un droit de superficie à l'État et sur une convention d'exécution de projet d'aménagement particulier en vue de la réalisation des deux projets étatiques.

Finalement, je vous invite au « Käerjenger Krëschtmoart » à la place « Claus Cito ». L'ouverture officielle aura lieu le vendredi 7 décembre à 18h00.

Point 2) Présentation du budget rectifié 2018 et du budget 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Avant d'aborder le point central de la séance d'aujourd'hui, je tiens à remercier tous les collaborateurs ayant participé à l'élaboration du projet de budget, ainsi que mes collègues de la majorité politique. Un grand merci va à l'adresse de Monsieur Claude Freichel qui non seulement a dû établir le budget, mais également compenser l'absence du secrétaire communal pour raison de santé. Cela explique également que certaines adaptations tarifaires aient été reportées à la prochaine séance du conseil communal.

Avant de passer aux accents principaux du projet de budget, je me permets de vous présenter une analyse générale.

Je voudrais commencer mon intervention par la situation financière saine à moyen terme de notre Commune. La bonne conjoncture de notre pays favorise la croissance dynamique des recettes principales, alors que seul l'impôt commercial stagne à un niveau ridicule. Par une adaptation de nos taxes et tarifs, notre Commune saura également augmenter ses propres recettes.

Notre capacité financière à moyen terme enregistre pour fin 2019 un excédent de quelque 10 millions d'euros. En tenant compte du fait que les dépenses du compte 2018 diminuent de quelque 6 millions par rapport aux prévisions du budget rectifié, nous pouvons compter avec un excédent de 16 millions d'euros en fin d'exercice 2019. Comme nous avons toujours droit à 7 millions d'euros de subventions étatiques résultant de la fusion, nous saurons nous baser sur un actif de 23 millions d'euros. Partant d'un excédent annuel de quelque 7 millions d'euros au budget ordinaire, notre capacité d'investissement pour la période législative en cours s'élève entre 50 et 52 millions d'euros. Ceci équivaut à une capacité annuelle d'investissement de 12,5 à 13 millions d'euros. Sous réserve de facteurs non prévisibles, notre Commune ne devrait pas recourir à un emprunt pour la session en cours. D'un autre côté, un nouvel emprunt ne serait pas catastrophique dans l'hypothèse où la Commune réaliserait des projets au profit des générations futures.

L'endettement communal baisse en 2019 de 8,1 à 6,6 millions d'euros. En fin 2023, la commune disposera d'une dette résiduelle de 2 millions d'euros. En fin de période législative, la commune de Bascharage sera quasiment libre de dettes. Comme notre fonds de réserve

ne sera pas touché, nous disposerons encore d'un avoir supplémentaire de 1,6 million d'euros.

La situation financière de la commune de Käerjeng est extrêmement saine par rapport aux autres communes. Néanmoins nous devons, en relation avec les récents projets d'envergure, veiller aux frais successifs. Une part de ces dépenses est due à l'engagement de personnel supplémentaire, une autre est due aux décisions ministérielles, sur lesquelles notre Commune n'a pas d'influence, pour ne citer que l'exemple des coûts croissants des maisons relais.

Au niveau du personnel communal, nous sommes en train d'atteindre nos limites. Une étude récente nous a montré la façon à renforcer notre service technique pour être à la hauteur des tâches multiples. Cette expérience nous permet également de renforcer nos services administratifs, dont nous devons compenser dans les prochaines années quelques départs pour des raisons d'âge.

À partir de 2019 un deuxième architecte renforcera notre équipe technique. Un deuxième poste en relation avec la surveillance des chantiers n'a pu être pourvu faute de candidature valable. Récemment nous avons pu engager un rédacteur pour le renforcement du secrétariat et le service des relations publiques. En réaction à différents départs au service du citoyen, nous avons engagé au courant de l'année un fonctionnaire. Deux artisans viennent de renforcer notre service des parcs, un autre le service conciergerie. Dans proche futur le nouveau service de « police municipale » sera composé de 3 fonctionnaires.

Dans quelque 5 années, notre secrétaire adjoint partira à la retraite. Pour organiser sa relève, nous avons récemment engagé un fonctionnaire pour se préparer d'ores et déjà à cette future tâche. Dans un avenir proche, nous devons également nous préoccuper de la succession du secrétaire communal qui probablement partira en retraite en 2022. La succession du préposé du service des régies se fera par voie interne dans 2 ans. Les compétences du service de la recette communale seront élargies, aboutissant dans un service financier, composé de trois personnes.

À l'heure actuelle, il n'est pas encore déterminé si nous voulons créer un nouveau service logement ou conférer cette mission à prestataire externe. L'accueil permanent de quelque 60 réfugiés constitue un nouveau défi. Comme nous voulons également devenir actifs dans le domaine des logements sociaux, nous devons nous doter du personnel adéquat.

La création de nouveaux services nous amène également à réviser dans le courant de l'année le tableau de ventilation des salaires à tâche manuelle pour refléter la réalité.

Au courant de la séance d'aujourd'hui et de celle de la semaine prochaine, le conseil communal est appelé à se prononcer sur l'adaptation de divers taxes et tarifs communaux. Les dernières adaptations des tarifs pour la fourniture de l'eau à la consommation remontent à l'année 2009 sous le régime de l'ancienne commune de Bascharage, ceux de l'assainissement des eaux usées datent de l'année 2010. Par la fusion des communes de Bascharage et de Clemency les tarifs des localités de Clemency et de Fingig ont été adaptés à ceux de Bascharage par décision du conseil communal en 2012. Dans le domaine du traitement des déchets, les tarifs actuels datent d'un règlement remanié, adapté en 2013.

Comme les coûts de revient ont fortement évolué dans ces domaines et sur base du principe de couverture des coûts occasionnés, nous ne pourrions éviter une augmentation des tarifs afférents. Pour compenser ce surcoût aux ménages les plus vulnérables, nous proposons une augmentation de l'allocation de compensation à la consommation. D'autres augmentations de taxes et tarifs seront à l'ordre du jour des semaines à venir, et plus particulièrement dans le domaine de la construction de logements, afin de compenser nos charges de travail supplémentaires. Au niveau administratif par contre, nous proposons une abolition des taxes de chancellerie.

Au courant de l'année 2018, le législateur a réformé les services de secours. Malheureusement nous ne disposons actuellement pas d'information sur son financement, nous avons donc, par mesure de précaution, inscrit certains crédits de fonctionnement au budget 2019. Ces montants sont également repris du côté des recettes puisque nous partons de l'idée que ces dépenses nous seront retournées par l'État. Même vaut pour les édifices religieux.

Les projets étatiques pour la construction d'une maison de soins et d'une structure d'accueil pour réfugiés avancent comme nous le verrons sous les points 12 et 13 de l'ordre du jour d'aujourd'hui. En avril 2019 l'avant-projet pour l'aménagement du contournement devrait être prêt. Suivant nos dernières informations, les travaux de réaménagement de la partie supérieure du « Bd. J.F. Kennedy » devraient débuter fin 2019. Il en sera de même pour la construction du parking à plusieurs étages à gare de Bascharage. Dans le cadre de ces chantiers, nous allons profiter de l'occasion pour réaménager le « Bd. J.F. Kennedy » sur toute sa longueur.

Les droits d'inscription à l'école de musique ont déjà été adaptés lors de la dernière séance du conseil communal. Entretemps, nous avons préparé une nouvelle convention avec la commune de Dippach, prévoyant d'un commun accord une augmentation de la participation de 20 %. Par ailleurs, des pourparlers sont en cours avec le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Sanem pour qu'elle aussi signe une pareille convention avec les écoles de musique du « Kordall ». Nous sommes cependant à l'heure actuelle en attente d'une réponse.

Je me permets de développer certains accents du projet de budget.

En 2018, nous avons pu clôturer un nombre important de projets. La piscine scolaire « Op Acker » a pu être rénovée pour un montant de 2 millions €. La mise en conformité du bâtiment scolaire de Clemency a été budgétisée avec 260.000 €. 1,8 million € ont été investis dans les travaux de finissage du « Käerjenger Treff » et 1,15 million € dans l'aménagement du nouveau parking à Clemency. Les infrastructures routières du centre de Hautcharage ont été renouvelées pour 915.000 €, la « Rue de la Résistance » à Bascharage a été réaménagée pour 770.000 €, la confection de trottoirs dans la zone d'activités « ZAE Robert Steichen » a coûté 165.000 €, des chemins ruraux et forestiers ont été aménagés pour 185.000 €, des passages sécurisés pour piétons (40.000 €), le réaménagement du parking derrière l'église de Bascharage et 35.000 € dans une nouvelle conduite d'eau entre Fingig et Hautcharage. En tout, notre commune a investi au courant de l'année 2018 quelque 7,5 millions € pour ces projets réalisés.

Parmi les projets actuellement en cours, nous comptons l'aménagement de nouveaux locaux pour l'office social (190.000 € au budget rectifié 2018 et 20.000 € au budget 2019), logements pour étudiants (650.000 € + 1.000.000 €), les chantiers routiers « Rue Théophile Aubart » à Bascharage (700.000 € + 1.700.000 €), « Rue de Fingig » à Clemency (300.000 € + 60.000 €), « Rue des Prés » à Bascharage (2.000.000 € + 950.000 €), parc « Um Paesch » à Hautcharage (1.050.000 € + 200.000 €) et l'école préscolaire à Clemency (2.900.000 € + 250.000 €) - probablement opérationnelle à partir de janvier 2019. Pour tous ces projets, les crédits afférents s'élèvent au total à 7,8 millions € au budget rectifié 2018 et 4,2 millions € au budget 2019.

Pour l'année prochaine nous avons évidemment entamé de nouveaux projets – 2,3 millions € seront investis dans les stations d'épuration du SIDEREO et du SIACH, dont une partie des dépenses reflète dans les taxes d'assainissement, agrandissement de l'atelier communal « Op Zaemer » (200.000 € + 2.035.000 €), « scouts home » à Clemency (500.000 €), renouvellement des « Rue J.-P. Thiry » et « Rue Nicolas Roth » (500.000 €), réaménagement des cours d'école « Op Acker » (500.000 €), en prévision d'une nouvelle salle des fêtes à

Clemency – démolition de l'ancienne école préscolaire et construction d'un bassin de rétention (500.000 €), dans le cadre du projet routier, pose d'une nouvelle conduite d'eau entre Linger et Hautcharage (300.000 €), acquisition d'un logement dans le cadre d'un projet de construction du Fonds de Logement, modernisation du parc des véhicules (300.000 €) et démarrage du chantier pour le réaménagement du « Bd. J.F. Kennedy » (250.000 €). Au total, un investissement de 7,8 millions € pour des projets nouveaux.

En 2019 la Commune investira également dans des projets à long terme, 1 million € est réservé pour l'acquisition et le réaménagement de logements pour réfugiés, dépense en principe remboursable par l'État. 200.000 € sont prévus pour la planification de la nouvelle salle des fêtes à Clemency, 100.000 € pour la planification d'une école préscolaire avec maison relais à Bascharage, 50.000 € pour une étude en relation avec une nouvelle mairie, 50.000 € pour l'élaboration d'un concept pour le réaménagement du « chalet Bommerbösch » et 20.000 € pour une étude en relation avec le réaménagement du « centre sociétaire » de Linger.

À part tous ces projets d'investissement, certains montants du côté des dépenses ordinaires méritent d'être mentionnés – renouvellement de l'éclairage public dans les cités « Bommelscheuer » et « Kauligwies » (100.000 €), remise en état de la façade de l'église à Bascharage (250.000 €), nouvel éclairage du terrain de football à Clemency (130.000 €) et réaménagement du pont au lieu-dit « Am Stach » (65.000 €). En outre, une M-BOX sera mise en place à Clemency et les agents municipaux seront équipés de vélos électriques. Nous sommes également disposés à lancer, en collaboration avec nos clubs sportifs, un projet pour usage d'eau potable au lieu de l'usage des bouteilles en plastique. Finalement, nous planifions la réalisation d'un jardin pédagogique ou d'un jardin communautaire.

Le présent projet de budget s'inscrit dans le même schéma des années précédentes de la commune de Käerjeng. Nous connaissons nos moyens financiers et capacités en ressources humaines et continuons à moderniser nos infrastructures communales.

Ainsi je termine la présentation du budget 2019. Les questions éventuelles des conseillers sont à adresser par écrit au secrétariat communal pour le jeudi 29 novembre au plus tard. Une réponse vous sera donnée lors de la prochaine séance du 3 décembre.

Point 3) Office Social Käerjeng : Approbation du budget rectifié 2018 et du projet de budget 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les deux documents ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'office social, réuni en séance du 8 novembre dernier. Il incombe dès à présent au conseil communal de donner son aval.

Tableau Récapitulatif du Budget rectifié 2018	Montants votés par la commission d'administration	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	742.194,41	995,00
Total des dépenses	649.909,04	995,00
Boni propre à l'exercice	92.285,37	
Mali propre à l'exercice		
Boni du compte de 2017	80.026,67	558.959,98
Mali du compte de 2017		
Boni général	172.312,04	558.959,98
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 0,00	+ 0,00
Boni fin 2018	172.312,04	558.959,98
Mali fin 2018		

Tableau Récapitulatif du Budget 2019	Montants votés par la commission d'administration	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	850.981,84	310,00
Total des dépenses	823.931,65	310,00
Boni propre à l'exercice	27.050,19	
Mali propre à l'exercice		
Boni fin 2018	172.312,04	558.959,98
Mali fin 2018		
Boni général	199.362,23	558.959,98
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 0,00	+ 0,00
Boni définitif	199.362,23	558.959,98
Mali définitif		

Budget rectifié: Approbation unanime.

Budget 2019: Approbation unanime.

Point 4) Office social Käerjeng : Remplacement de Monsieur Marc Hansen, membre démissionnaire du conseil d'administration, conformément à la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Marc Hansen nous a informés de sa démission de membre du conseil d'administration. Suite à un appel au public, deux candidatures sont parvenues au collège des bourgmestre et échevins, à savoir celles des dames Danielle Dammé-Hermes et Marceline Filbig.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng): Je veux préciser que ma démission est uniquement motivée pour des raisons privées et professionnelles.

Par 10 voix contre 5 pour Madame Marceline Filbig, Madame Danielle Dammé-Hermes est nommée membre du conseil d'administration.

Point 5) Taxes et redevances relatives à l'eau destinées à la consommation humaine - 2/630/702300/99001 et 2/630/706120/99001 – modification.

Point 6) Taxes et redevances d'assainissement des eaux usées – 2/520/706023/99001 – modification.

Point 7) Tarifs en matière d'enlèvement de déchets, articles 2/510/705100/99001 et 2/510/706022/99001 – modification.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme ces trois points sont étroitement liés, je propose une discussion générale sur les adaptations des tarifs des divers services, alors que le vote se fera séparément. Notre ingénieur, Monsieur Claude Goedert, est à votre disposition pour répondre à vos questions. En relation avec les adaptations des taxes et redevances pour la consommation en eau potable et l'assainissement des eaux usées, l'administration de la Gestion de l'Eau nous a transmis un avis favorable en date du 22 novembre 2018.

Comme déjà mentionnés précédemment, les tarifs ont été modifiés pour la dernière fois en 2009 respectivement en 2010, alors qu'en 2012 les tarifs de l'ancienne commune de Clemency ont été adaptés à ceux de Bascharage. Depuis 2009 le prix de revient de l'eau à la consommation a augmenté de 100 %, de 0,60 €/m³ à 1,20 €/m³. Reste à mentionner que cette hausse n'est pas uniquement due à l'SES (Syndicat des Eaux du Sud), puisqu'il achète la majeure partie d'eau au syndicat SEBES et ce dernier a beaucoup investi dans la qualité, ce qui a forcément fait augmenter le prix de revient. Si on tient encore compte de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre de quelque 16 % et de divers autres facteurs, le tarif pour l'eau destinée à la consommation devrait augmenter de 52 % pour répondre au principe de couverture des coûts occasionnés.

Au niveau de l'assainissement des eaux usées, les coûts de la main-d'œuvre ont augmenté de 13 % depuis la dernière adaptation des tarifs. De multiples investissements ont contribué à un coût supplémentaire de 6 %, de sorte que les tarifs devront être augmentés en tout de 19 %.

Au total, le prix de l'eau (approvisionnement et assainissement) augmente de quelque 35 %. Le prix d'un litre d'eau destinée à la consommation est de 0,008 €.

La facturation se fera dorénavant suivant un nouveau principe élaboré par le syndicat SIACH, un concept tenant compte de critères différents pour les secteurs ménages, industriels, agricoles et Horeca. Au niveau du secteur agricole, nous ne voulons pas dépasser le prix de 1,50 €/m³. Nous appliquerons le même tarif aux 8 entreprises faisant partie du secteur industriel, et ce contrairement à l'avis de l'Administration de la Gestion de l'Eau, qui considère le tarif pour le secteur industriel comme excessif. Le collège échevinal pense toutefois qu'il n'incombe pas aux communes de favoriser les industries, mais au Gouvernement si tel est son choix.

Dans le domaine du traitement des déchets, nous proposons une augmentation de 9 %. La nouvelle tarification se base sur l'évolution des coûts de la main-d'œuvre et des résultats d'adjudication publique pour ce service assuré par entreprise privée. En outre, l'effectif du personnel de l'EcoCenter a dû être augmenté. Il n'y aura pas de changement au niveau du système de tarification qui se base toujours sur le volume des récipients.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Lors des débats budgétaires des dernières années il a toujours été question de veiller à l'équilibre du budget ordinaire, afin que l'excédent suffise également dans le futur à garantir notre capacité d'investissement au service extraordinaire. Bien que cette capacité soit garantie à court terme, nous devons cependant constater que la Commune doit subventionner de plus en plus les services d'approvisionnement en eau de consommation, d'assainissement des eaux usées et de traitement des déchets, ce qui n'est pas conforme à la législation en vigueur.

Déi gréng sont tout à fait d'accord avec le principe du « pollueur = payeur », retenu en 2000 dans une directive européenne et transposé dans la législation nationale en 2008. Le client qui se voit facturer le prix réel de l'eau consommée se rend également compte de la valeur de l'eau potable d'une excellente qualité. Même vaut pour l'assainissement des eaux usées, un processus extrêmement coûteux. Le consommateur doit en outre se rendre compte à limiter sa consommation et pollution. Celui qui pollue moins, paye moins.

La commune a pour mission à approvisionner les consommateurs avec une eau de bonne qualité et de traiter les eaux usées selon les dispositions légales en vigueur. Comme déjà mentionné dans la présentation budgétaire notre commune investira substantiellement durant les prochaines années dans les stations d'épuration du SIACH et du SIDERO.

La commune a également le devoir de sensibiliser les consommateurs de l'importance d'une bonne qualité d'eau et du traitement effectif des eaux usées.

Même vaut évidemment pour le traitement des déchets, où il incombe de motiver le consommateur à limiter au minimum sa production de déchets, de procéder à un tri effectif facilitant un maximum de recyclage des résidus. En 2013, la commune a su mettre en place un système de traitement permettant une réduction des déchets de quelque 33 %. Nous n'avons donc plus besoin d'y apporter des modifications. Les tarifs doivent cependant être réajustés vers le haut pour répondre au principe de couverture des coûts occasionnés.

Les tarifications soumises au vote sont importantes, elles sont dues à une augmentation du prix de revient de l'eau et des coûts de la main-d'œuvre. Déi gréng préconise une adaptation régulière des tarifs pour éviter à courir derrière la réalité.

Ces augmentations touchent surtout les ménages les plus vulnérables et déi gréng se félicite de l'initiative à augmenter l'allocation de compensation à la consommation de 50 % à 65 % du montant de l'allocation de vie chère versée par l'État.

Pour toutes ces arguments déi gréng soutiennent les augmentations tarifaires proposées.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Notre position dans ce domaine n'est pas nouvelle, mais je veux quand même la répéter. L'une ou l'autre adaptation nous semble évidente. Nous sommes cependant d'avis que le mode de calcul devrait être plus équitable. Nous restons d'avis qu'on pourrait par exemple définir les besoins en eau d'une personne à 20 m³ par année, offrir cette quantité gratuitement et facturer en conséquence le surplus à un tarif surélevé. Lorsque nous avons exposé cette proposition une première fois, il n'était pas encore clair si une telle façon de procéder était en conformité avec la réglementation en vigueur. Aujourd'hui nous nous voyons confrontés avec une proposition similaire pour le secteur agricole, ce qui nous permet de présumer qu'une telle solution serait également applicable en général.

Nous sommes en outre non plus d'accord que la tarification pour le traitement des eaux usées se base sur diamètre des compteurs d'eau. De ce fait, les ménages disposant d'une fosse septique se voient discriminés. Il devrait également être tenu compte de l'imperméabilisation des surfaces.

Même si les augmentations tarifaires sont moins importantes dans le domaine du traitement des déchets, nous souhaiterons une modification des critères de facturation. Bien que la tarification actuelle tienne compte du volume des récipients, nous préconisons de prendre également en compte la fréquence de vidage.

Je tiens finalement à relever que nous nous félicitons que les adaptations tarifaires vont de pair avec une augmentation de l'allocation de compensation à la consommation au profit des ménages les plus vulnérables.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : Nous sommes également conscients de la nécessité d'une augmentation des tarifs. Si on se rend compte du prix de l'eau dans le commerce et de la qualité de notre eau de consommation, une adaptation tarifaire est justifiée. Il nous tient à cœur d'expliquer aux consommateurs les raisons qui ont amené notre Commune à procéder aux différentes augmentations tarifaires. On devrait également réinformer les citoyens sur les possibilités d'économiser l'eau. Nous proposons en outre que la Commune procède régulièrement aux adaptations qui s'imposent.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : La tarification du secteur agricole me semble injuste, pour une consommation de 50 m³ l'agriculteur paye une taxe d'assainissement de 2,30 €/m³, alors qu'une partie de cette eau sert à l'abreuvement du bétail.

Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) : La Commune ne met pas 50 m³ d'eau à disposition gratuite de l'agriculteur. Cette quantité équivaut à la consommation moyenne d'une personne par année. Toute entreprise agricole ne disposant pas de compteur d'eau séparé se voit facturer, pour l'assainissement des eaux usées, un maximum de 50 m³ par personne au tarif « ménage », le restant à 1,30 €/m³ « tarif agricole ». Aucune taxe n'est facturée pour les abreuvoirs dans les prés.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le tarif réduit vaut uniquement pour l'entreprise agricole. L'agriculteur, en tant que citoyen, est facturé selon le secteur « ménage ». Dans le

secteur « Horeca », le tarif plus élevé du secteur « ménage » est d'application, à moins que le commerce dispose d'un deuxième compteur, permettant une facturation séparée.

Je suis également d'avis que les citoyens seraient moins choqués par une adaptation régulière des tarifs. Il faut cependant se rendre compte qu'une telle façon de procéder revient en fin de compte plus chère au consommateur.

Point 5: Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, DP) contre 5 (LSAP).

Point 6: Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, DP) contre 5 (LSAP).

Point 7: Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, DP) contre 5 (LSAP).

Point 8) Allocation compensatoire - 3/263/648310/99001 – adaptation de 50 à 65% de celle de l'État.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins propose une augmentation de l'allocation de compensation à la consommation. Jusqu'à présent elle s'élevait à 50 % de l'allocation de vie chère allouée par l'État. Suite aux augmentations tarifaires, nous voulons rehausser le pourcentage de l'allocation communale à 65 %.

Comme ce pourcentage est en relation directe avec l'allocation étatique de la vie chère, nous devons suivre de près l'évolution de cette dernière. En cas de changements substantiels, nous devons éventuellement adapter notre décision.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous nous félicitons évidemment pour cette adaptation. Le montant de l'allocation de vie chère se base sur le revenu minimum fixé par le STATEC pour vivre sainement et dans la dignité. Nous nous pensons cependant la question si tous nos citoyens sont bien conscients du fait qu'ils peuvent solliciter une telle subvention.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Cette discussion a déjà été menée au sein du conseil d'administration de l'office social. Dans le cas de l'allocation de compensation à la consommation, la législation en matière de protection des données nous empêche de repérer tous les bénéficiaires. Il me semble utile de communiquer cette information dans notre magazine communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous allons prochainement procéder à une telle publication et nous espérons qu'elle soit bien prise en compte par nos lecteurs.

Approbation unanime.

Point 9) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Linger, 2 rue Nicolas Jacqué (section BA de Linger – numéro cadastral 433/1871) – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Une maison vient d'être démolie au coin de la « Rue Nicolas Jacqué » à Linger. Une demande vient d'être introduite pour le morcellement de ladite parcelle. Il incombe au conseil communal d'en délibérer.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : La parcelle de terrain se situe dans un quartier permettant la construction de maisons unifamiliales. Les propriétaires demandent un morcellement en deux parcelles pour y faire construire deux maisons jumelées.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit d'une demande classique, une maison est démolie pour faire place à deux maisons jumelées. La demande est conforme aux dispositions de notre plan d'aménagement général.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous allons donner notre aval à cette demande, mais nous nous demandons s'il le propriétaire se rend bien compte de la difficulté de construire deux logements sur cette petite parcelle.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Nous avons analysé le dossier et nous avons constaté que la construction de deux maisons jumelées est bien réalisable. Dans le cas contraire, nous en aurions informé le propriétaire et le morcellement n'aurait pas été possible.

Approbation unanime.

Point 10) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 15 rue de Bascharage (section BB de Hautcharage – numéro cadastral 676/2550) – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit d'une maison située dans la « Rue de Bascharage » à Hautcharage. Le terrain devrait être morcelé en plusieurs parcelles.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Le terrain se situe vis-à-vis du cimetière, dans une zone où jusqu'à trois logements sont permis par parcelle. Le morcellement prévoit 3 lots.

Approbation unanime.

Point 11) Convention entre la commune de Käerjeng et le lotisseur, la société YouBuild Immobilier SA (anciennement HEDA SA), et les conjoints Reuter, copropriétaires, en vue de la réalisation du projet d'aménagement particulier « Rue du X Septembre ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La convention règle les détails pour l'exécution du projet d'aménagement « Rue du X Septembre » à Hautcharage.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Le présent projet d'aménagement particulier a été voté par le conseil communal le 27 octobre 2017 et autorisé par le ministre de l'Intérieur en date du 23 novembre 2017. La convention d'exécution prévoit le dépôt d'une garantie de 80 %. En outre, le promoteur devra refaire les trottoirs autour du projet.

Approbaton unanime.

Point 12) Contrat de concession d'un droit de superficie pour cinquante années entre l'État et la commune de Käerjeng dans le cadre de la construction d'une maison de soins et de la construction d'une structure d'accueil pour demandeurs de protection internationale.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La Commune concède un droit de superficie à l'État pour une durée de 50 années, en vue de la construction par l'État d'un immeuble destiné à l'exploitation d'une maison de soins et de la construction d'une structure d'accueil pour demandeurs de protection internationale. L'État s'oblige à verser à la Commune une indemnité annuelle symbolique de cent euros. La surface totale s'élève à 182,26 ares. Le contrat de concession pour être prorogé à son expiration, autrement les terrains tombent de nouveau dans le patrimoine communal avec fixation du prix de rachat des immeubles. Il nous tenait à cœur que la Commune garde un droit de regard sur les terrains, même après 50 ans.

Approbaton unanime.

Point 13) Convention en vue de la réalisation du projet d'aménagement particulier « Op Aker », dans le cadre de la construction d'une maison de soins et de la construction d'une structure d'accueil pour demandeurs de protection internationale.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit maintenant de se prononcer sur la convention d'exécution en relation avec les deux projets étatiques.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : Le projet d'aménagement particulier a été approuvé le 22 janvier 2018 par le ministre de l'Intérieur. Nous renonçons au dépôt d'une caution puisque nous partons du principe que l'État réalisera ses projets. Les nouvelles infrastructures seront reprises par la Commune.

Approbation unanime.

Point 14) Convention dans le cadre de l'autorisation de construire 15, rue de la Poste à Bascharage, entre la commune de Käerjeng et les consorts Kaiser / Pirrotte.

Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le conseiller communal Frank Pirrotte ne participe ni aux discussions ni au vote.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit d'une convention d'exécution en relation avec une nouvelle construction située dans la « Rue de la Poste » à Bascharage.

Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) : La maison située au coin de la « Rue de la Poste » avec la « Rue de l'École » et est inscrit comme bâtiment protégé au plan d'aménagement général de la commune de Käerjeng. Comme une expertise vient de relever que l'immeuble montre des fissures menaçant la statique et peut donc être considéré comme menaçant ruine et pourra, en dépit de son classement de bâtiment protégé, être démoli. L'ancien immeuble avec dépendant fera place à trois maisons unifamiliales et un bureau. Avec la présente convention, les maîtres d'ouvrages s'engagent à réaliser le projet dans sa forme présenté.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : La commission des bâtisses a analysé et approuvé le projet. En ce qui concerne le caractère protégé de l'immeuble, je me demande si désormais un tel bâtiment pourra être démoli sur présentation d'une expertise constatant qu'il menace ruine ? Existe-t-il encore une autre instance devant autoriser la démolition ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'expertise doit bien constater que les fissures ne soient pas simplement superficielles, mais qu'elles menacent bien la statique du bâtiment. Dans la situation actuelle, aucune autre expertise n'est à demander à une autre instance.

Approbation unanime.

Point 15) Subventions aux particuliers pour mesures prises, servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables - Art.3/590/648120/99002 P – modification.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Suite à une erreur lors de l'élaboration du document, ce point de l'ordre du jour ne peut être discuté dans la séance d'aujourd'hui et je propose donc au conseil communal de le reporter à la séance du lundi prochain.

Le point est retiré à l'unanimité des voix de l'ordre du jour.

Point 16) Subvention aux particuliers dans le cadre du pacte climat, destinée à l'achat d'un vélo à assistance électrique favorisant la mobilité douce - Art.3/590/648120/99002 P – modification.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Dans le cadre du « pacte climat » le conseil communal, réuni en séance du 5 décembre 2016, introduit une subvention unique de 200 €, réservée aux citoyens de la commune de Käerjeng, destinée à l'achat d'un vélo à assistance électrique, favorisant la mobilité douce. Comme la validité dudit règlement expire au 31 décembre 2018, le collège des bourgmestre et échevins propose une prorogation jusqu'au 31 décembre 2021. Cette date résulte de la durée du pacte climat limité à 2020 de sorte que le soutien financier reste encore assuré pour l'année suivante. Dans l'hypothèse où le pacte climat et les subventions y liées seraient prorogés, nous devrions revoir le présent règlement.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Combien de personnes ont jusqu'à présent profité de la présente subvention ?

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : durant les deux dernières années quelque 47 personnes ont touché une subvention.

Approbaton unanime.

Point 17) Questions et réponses.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Au nouveau parc « Um Paesch » des travaux de plantation sont en cours, cependant pas au bord de la route, un tel aménagement aurait évité que la bordure se dégrade en déchetterie.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je passe votre suggestion au responsable du service technique.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Dans la « Rue des Marguerites » manque un bout de trottoir. Pourquoi les travaux ont été arrêtés à cet endroit ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La partie manquante sera également réalisée. Je fais toutefois m'informer auprès du service technique des raisons du décalage de ces travaux.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Je vous avais déjà informé lors de la dernière séance du danger près du « Wäschbuer » à Hautcharage.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV) : Nos services y ont aménagé une clôture provisoire. Le problème consiste cependant dans une érosion régulière de terre en cet endroit.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : En effet j'ai pu constater ce matin qu'une clôture provisoire a été mise en place. Je remercie le collègue échevinal pour avoir réagi su mon intervention.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Comment s'est déroulée l'adjudication immobilière publique à laquelle participait le collège des bourgmestre et échevins ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : l'adjudication immobilière était fructueuse, nous avons pu acquérir trois terrains intéressants.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Dans la « Rue des Prés » en direction de la piste cyclable, des dalles de béton ont été posées pour en former un chemin praticable. Une dalle s'est cependant déplacée, causant un danger pour les cyclistes.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je transmets l'information au service technique pour qu'il s'occupe du problème.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) : Je vous demande s'il est prévu de mettre en place une table à langer dans les installations sanitaires du « Käerjenger Treff » ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cela est en effet prévu.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : Est-ce qu'on pourrait installer un panneau de signalisation à la sortie de l'EcoCenter pour avertir les usagers de la route qu'ils se rapprochent d'une sortie ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je passe votre suggestion au responsable du service technique.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Serait-il possible de mettre en place une isolation acoustique dans la salle des fêtes de Clemency à l'instar de celle du « Käerjenger Treff » ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous devons d'abord nous faire une image sur place pour connaître le coût d'un tel aménagement.

Fin de la séance : 16.15 heures.